



Diplôme d'Université - Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)



Cette formation associant la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Rennes et Askoria, organisme de formation aux métiers de l'intervention sociale, est ouverte exclusivement en formation continue. Cette formation permet l'obtention du certificat national de compétence mention Mandataire judiciaire à la protection des majeurs délivré par Askoria.



Composante(s)

Faculté de droit et de science politique

9 rue Jean Macé

35042 RENNES

<https://droit.univ-rennes.fr/>



Établissement(s) partenaire(s)

Askoria

2 avenue du Bois Labbé

CS 44238

35042 Rennes

Tel 02 99 59 41 41

rennes [at] askoria.eu

<https://www.askoria.eu/>

LIBELLÉ RÉGLEMENTAIRE

Diplôme d'Université - Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentiel

RÉGIME D'INSCRIPTION

Formation continue

Cette formation est visée par la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 et régie par le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 et l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence.

Elle vise l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs. Les enseignements se découpent en quatre grands domaines : le droit, la gestion, la protection de la personne et l'activité MJPM/ cœur de métier MJPM.



Publics, profils attendus

Cette formation est ouverte exclusivement en formation continue.

Ce programme de formation s'adresse :

- aux professionnels en poste dans un service de protection des majeurs au sein d'une association tutélaire ou d'un établissement hospitalier, social ou médico-social ;

- à toute personne titulaire d'un diplôme bac+2 inscrits au RNCP et ayant exercé au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire ;
- à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau (bac+2) et ayant exercé au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire.



Pré-requis et conditions d'accès

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 inscrits au répertoire national des certifications professionnelles et justifier au moment de la candidature de l'une de ces situations :

- être en poste au sein d'un service de protection des majeurs (association tutélaire ou établissement hospitalier, social et médico-social) ;
- justifier d'une activité professionnelle de plus de 3 années dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire (droit, gestion, accompagnement social).

Les candidats n'étant pas titulaires d'un bac+2 doivent justifier au moment de la candidature d'une expérience professionnelle de plus de 3 années dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau (bac+2) et dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire (droit, gestion, accompagnement social). Cette expérience obligatoire sera appréciée par le jury de recrutement dans le cadre de la procédure de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).



Compétences développées

Cette formation permet d'approfondir une connaissance des profils et des pathologies des personnes vulnérables et fait une place centrale à la relation établie entre le mandataire judiciaire et le majeur protégé. Elle aborde ainsi les savoir-être et savoir-faire du mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) dans un cadre pluridisciplinaire en poursuivant les objectifs suivants :

- Maîtriser les spécificités juridiques applicables aux majeurs protégés ;
- Savoir mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale ;
- S'adapter aux intérêts et besoins de la personne protégée dans le respect de ses droits ;
- Connaître et comprendre les capacités d'autonomie de la personne protégée ;

- Savoir inscrire l'intervention du mandataire judiciaire dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel) ;
- Acquérir une culture et un savoir-faire professionnels ;
- Maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire, notamment éthique et déontologique.



Les plus de la formation

Cette formation permet à la fois l'obtention du Diplôme d'Université Mandataire judiciaire à la protection des majeurs délivré par l'Université de Rennes et la délivrance du certificat national de compétence mention Mesure judiciaire à la protection des majeurs délivré par Askoria.

Organisation

Programme :

Module 1.1 (48h)

- Les régimes de protection juridique
- Les vulnérabilités Responsabilité civile et pénale du majeur protégé
- Vie familiale du majeur protégé
- Vie professionnelle du majeur protégé

Module 1.2 (36h)

- Les droits du majeur protégé
- Approche institutionnelle de l'action sociale
- Documents pour le projet de vie du majeur protégé
- Accompagnement social du majeur protégé

Module 2.1 (24h)

- Gestion budgétaire
- Gestion administrative

Module 2.2 (30h)

- Gestion patrimoniale
- Gestion fiscale

Module 3.1 (24h)

- Les vulnérabilités

Module 3.2 (48h)

- Les actes strictement personnels
- Communication au quotidien avec le majeur protégé
- Communication avec l'entourage du majeur protégé
- Gestion des situations d'urgence et de crises
- Limites d'intervention du mandataire judiciaire

Module 4.1 (18h)

- Positionnement du mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Module 4.2 (12h)

- Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives

Module 4.3 (36h)

- Ethique et déontologie
- Modes d'exercice du mandataire judiciaire
- Responsabilité civile et pénale du mandataire
- Analyse éthique professionnelle



Durée de la formation

Durée : La formation s'étend sur 10 mois, de septembre à juillet.

Volume total : 300 heures d'enseignement hors examens, rattachées à la Licence Professionnelle



Calendrier de la formation

Les cours se déroulent, à raison d'une semaine par mois, alternativement dans les locaux d'Askoria et à l'Université de Rennes.

Début des cours : Septembre 2025



Méthodes pédagogiques

Les enseignements allient apports théoriques et exercices pratiques, destinés à faire le lien entre les approches théoriques et la pratique professionnelle de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. En fonction de la nature des thématiques abordées, ces exercices pratiques peuvent prendre la forme d'études de cas, de jeux de rôle, d'approfondissement des écrits professionnels, de réalisation d'inventaire, etc.

Modalités de stage : 350 heures de stage pratique (réparties sur 10 à 20 semaines consécutives) sauf pour les stagiaires justifiant d'une expérience professionnelle de 6 mois minimum dans le cadre d'une activité tutélaire.

Dispense et allègements : Les candidats qualifiés et expérimentés peuvent solliciter des dispenses et des allègements portant sur les modules de formation et/ou le stage pratique, dans les conditions fixées par l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence (CNC) de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales. Ces demandes sont examinées par la commission pédagogique. Les notes des modules d'un même domaine de formation se compensent entre elles. En revanche, chaque DF doit être validé indépendamment des autres.

Et après ?



Types de métiers

Le diplôme d'Université mandataire judiciaire à la protection des majeurs permet la délivrance du Certificat national de compétence de *Mandataire judiciaire à la protection juridique des majeurs*, mention *Mesure judiciaire à la protection des majeurs*.

À l'issue de la formation, les diplômé-e-sont aptes à :

- exercer des mesures de protection des majeurs au sein d'une structure tutélaire, d'un établissement hospitalier ou médico-social
- exercer des mesures de protection des majeurs en tant que mandataire individuel
- accompagner les majeurs protégés dans le cadre des fonctions du secteur tertiaire (banques, assurances, mutuelles)

Candidature

Formation Continue

Contact(s)

Service formation continue et alternance (SFCA)

Pôle numérique Rennes Beaulieu

263 Avenue Général Leclerc

35042 RENNES

Tel 02 23 23 51 12

sfc [at] univ-rennes.fr

<https://formation-continue.univ-rennes.fr>

Charlotte GARNICHE

Chargée d'animation et d'ingénierie en formation continue et alternance

charlotte.garniche [at] univ-rennes.fr

Amandine BAZIN GUEZOU

Gestionnaire de formation

amandine.bazin [at] univ-rennes.fr

Téléphone

02 23 23 47 31

Coût de la formation

Pour l'année universitaire 2025-2026 : 4 500 €